

Toutes les paroisses d'un peu d'importance ont rivalisé de zèle pour l'établissement d'écoles supérieures et pour améliorer leurs écoles élémentaires, et je puis assurer que si ce zèle ne se ralentit pas et que les commissaires continuent à montrer toujours la même bonne volonté, les progrès seront étonnants dans un avenir peu éloigné. Plusieurs municipalités ont eu de la difficulté à se procurer des instituteurs habiles pour leurs écoles supérieures, tant ils sont rares, et toutes n'ont pas hésité à s'imposer des sacrifices pour en avoir, tout en comptant sur une part de l'argent destiné à ces sortes d'écoles.

Les derniers amendements à la loi d'éducation n'ont pas peu contribué à donner cet élan aux contribuables, ainsi que du zèle et du dévouement aux maîtres qui acceptent de bon cœur aujourd'hui les conditions d'un état qui leur souriait si peu auparavant.

Je ne sais par quel magique enchantement ces amendements, qui imposent aux contribuables de nouveaux sacrifices, n'ont rien qui leur répugne, du moins dans un bon nombre de municipalités ! c'est, nous devons le croire, que le temps en était arrivé, et que tout le monde comprend que rien ne peut progresser sans cela.

La paroisse de St. Michel fait encore une exception, comme vous le savez, bien que trois écoles indépendantes y aient subsisté dans le cours de cette année. J'espère néanmoins que les efforts de certains amis de l'éducation dans cette paroisse, qui travaillent activement depuis quelque temps pour faire changer l'ordre de choses actuel seront bientôt couronnés de succès et qu'une nouvelle ère va bientôt s'ouvrir pour St. Michel d'Yamaska. La paroisse de Ste. Monique n'est pas exempte non plus de reproche. Un bon nombre d'écoles, il est vrai, fonctionnent mais bien difficilement, et il en sera ainsi tant que l'on n'y substituera point la cotisation légale au système des contributions volontaires : je crois que cette opiniâtreté des gens à rester en arrière du progrès qui se fait ailleurs, trouverait un remède salutaire dans le refus qui leur serait fait de la subvention à l'avenir.

Il serait aussi bien désirable que les commissaires achetassent les livres et toutes les autres choses nécessaires pour l'instruction des enfants. J'ai vu dans beaucoup d'écoles un bon nombre d'enfants très intelligents privés de livres, papiers, etc., par la négligence des parents. Une chose qui retarde encore les progrès des enfants en même temps quelle est nuisible à leur santé, c'est la mauvaise construction de certaines maisons d'écoles qui fait qu'une bonne partie des enfants ne peuvent aller à l'école l'hiver, tandis que l'autre y contracte souvent de graves maladies. L'inspecteur devrait, dans l'intérêt des élèves comme dans celui des maîtres, avoir le pouvoir de fermer les maisons d'écoles qui n'offriraient pas toutes les conditions hygiéniques, ou qui n'auraient pas en même temps tout le mobilier nécessaire, sinon sur son rapport, indiquant l'absence de toutes ces choses, la municipalité scolaire qui se trouverait ainsi en défaut, devrait être sujette à être privée de sa part de l'octroi.

Un bon nombre de municipalités fournissent le bois de chauffage pour les écoles, et le bois, dans ce cas, remplace la rétribution mensuelle. Outre que ce mode de contribution où il est établi ne donne pas autant que le minimum du taux mensuel exigé par la loi, je remarquerai qu'il est mauvais et la source d'une foule de difficultés et de tracasseries entre les contribuables et les maîtres, attendu que l'on porte à l'école toute espèce de bois et le plus souvent du mauvais bois. Il ne devrait donc pas être permis aux municipalités scolaires de commuer ainsi l'obligation du taux mensuel.

De petites difficultés surgissent de temps à autre dans certaines localités entre les contribuables ou quelques fois entre ces derniers et les commissaires, mais jamais elles n'ont été encore de nature à inspirer des craintes sur l'avenir prospère qui se prépare pour toutes les municipalités de mon district. Ces difficultés, toujours regrettables par les mauvais sentiments qu'elles réveillent et entretiennent dans l'esprit des gens, mais qui prouvent, d'un autre côté, que l'on s'occupe de l'éducation, originent presque toujours, ou du choix du maître, qui ne peut convenir à tous également, dans un arrondissement, ou du site de l'école que chacun veut avoir à sa porte. En général, je dois dire qu'il y a bonne entente partout entre les commissaires et les contribuables et que tous sont animés du désir de coopérer à la grande réforme qui se prépare, je remarquerai aussi que MM. les secrétaires-trésoriers s'acquittent bien, en général, de leurs devoirs et que loin d'être aujourd'hui ce qu'ils étaient autrefois, un objet de haine pour les contribuables qui jetaient à tort sur eux tout l'odieux de la loi, ils savent au contraire s'attirer leur confiance. La loi a sagement pourvu à l'augmentation de leur rétribution qui était de beaucoup trop faible eu égard à la multiplicité et à l'importance des devoirs qu'ils ont à remplir. Les remarques que j'ai à vous faire sur chacune des municipalités en particulier ne tromperont point, j'espère, votre attente.

M. Maurault passe ensuite en revue les diverses paroisses de son district d'inspection, et les détails qu'il donne confirment assez généralement ce que l'on vient de lire.

M. Dorval, dont le zèle intelligent et l'activité ont déjà reçu plus d'une fois, de notre part et de celle du public, le tribut qui leur était dû, a aussi groupé, d'une manière extrêmement habile, les statistiques et le résultat de ses observations dans chaque municipalité. Nous regrettons que le manque d'espace ne nous permette point de reproduire cet excellent tableau de l'état de l'instruction publique dans les comtés de l'Assomption, de Berthier, de Joliette et de Montcalm, et nous devons nous borner aux quelques réflexions générales qui suivent :

Le défaut d'instruction dans nos campagnes, puis cet amour, tout naturel, mais qui y est peut-être excessif de ses intérêts matériels, sont, suivant moi, les raisons mêmes pour lesquelles on doit vouloir que le peuple paye directement pour s'instruire. Il avait besoin d'instruction ; mais comment le réveiller de son engourdissement intellectuel ? comment lui faire désirer de voir mettre en pratique une mesure contre laquelle il n'avait que des préventions défavorables ? L'argent, qui partout représente le bien être matériel, était la clef ; en faisant payer le peuple directement, on l'intéressait directement au placement de son argent, et indirectement aux écoles. A tous les arguments spéculatifs seulement, dont on faisait usage pour persuader de la nécessité de l'instruction, ne se trouvait-il pas toujours quelques frondeurs de toute instruction qui avaient toujours la fameuse réponse toute prête et souvent embarrassante : " Mon père était riche, et il ne savait pas lire ; il était marguillier, capitaine de la côte, voire même président des commissaires d'école, et il ne savait ni A. ni B." Mais aujourd'hui que ce frondeur entêté paye ses cotisations, sa rétribution mensuelle, il envoie, en dépit du souvenir de son père, ses enfants à l'école, non pas toujours peut-être pour qu'ils s'instruisent, mais pour ne pas dépenser de l'argent en pure perte, puis, pour ne point payer pour les autres. Quels que soient ses motifs, ses enfants s'instruisent quand même, et, comme je l'ai déjà dit, la génération actuelle une fois instruite, tout ira bien, on devra même en attendre du zèle, parce que ce zèle sera alors une affection déterminée par la connaissance et la juste appréciation de son objet.

Je disais, il y a un moment, Monsieur, qu'il serait peut-être difficile d'ôter directement et d'un premier coup, aux commissaires d'école, quelques-uns des pouvoirs qu'ils ont de trop suivant moi : je fais en cela écho aux suggestions de plusieurs inspecteurs mes collaborateurs. Si, comme plusieurs d'entre eux l'ont déjà dit, la loi exigeait une preuve d'une certaine aptitude littéraire, au moins la lecture et l'écriture, comme conditions d'éligibilité aux diverses fonctions publiques rurales soit de maire, soit de conseiller, soit même de capitaine et pourquoi pas de marguillier, ce serait une manière indirecte presque imperceptible, mais sûre, de corriger avant peu l'anomalie qui existe dans notre loi, celle de donner trop dans la direction d'un système d'instruction à des personnes qui n'y entendent rien, ce serait pour ainsi dire l'équivalent d'une école normale pour les commissaires : et Dieu sait s'ils en ont besoin ! L'attrait qu'il y a toujours à la campagne pour ces divers petits postes d'honneur serait une incitation de plus à l'instruction. La bonne administration municipale dont nous avons tant besoin y gagnerait et notre agriculture cesserait plus vite d'être ce que je crains qu'elle ne soit longtemps encore, sans instruction populaire, et malgré ses progrès, une routine. D'ailleurs plusieurs gouvernements en Europe traitent, chez eux, l'ignorance presque à l'instar du délit : que n'en faisons-nous autant ? ne sommes-nous pas dans des conditions à pouvoir dire que quiconque reste ignorant chez nous, le veut et devient par là volontairement coupable ?

(A Continuer.)

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique de la Nouvelle Ecosse pour 1857.

La Nouvelle Ecosse, encore aujourd'hui connue sous le nom d'Acadie, est une presque île de forme triangulaire qui borne l'Amérique Septentrionale au Sud-Est. Ses côtes très découpées par l'Océan offrent néanmoins, en un grand nombre d'endroits, des ports vastes et sûrs. Le climat y est assez doux et fort sain et sa fécondité est étonnante. On y a découvert des mines de cuivre et de char-